SÉANCES LIBRES DE PATINAGE

RÉGLEMENTATION du 2-03-2022

La pratique de l'activité sportive libre peut comporter des risques de blessures.
Le participant doit avoir un comportement responsable
et sans danger pour lui et envers les autres.
La Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine se dégage de toute responsabilité
quant aux risques de blessures pouvant survenir durant la pratique libre de ces activités.

**** PASSEPORT VACCINAL POUR TOUTES PERSONNES ENTRANT DANS L'ARÉNA jusqu'au 14 mars 2022****

a) **SÉANCES LIBRES & GRATUITES du dimanche:**
- Patinage à 10 h : pour tous.
- Hockey libre à 11 h : pour les 12 ans et moins avec parents accompagnateurs.
- Hockey libre à 12 h : pour les 13 ans et plus.

b) **PASSEPORT VACCINAL :** obligatoire pour les 13 ans et plus pour participer aux activités sur glace. *pièce d'identité requise : permis de conduire ou carte d'assurance-maladie.

Vous devez toujours avoir avec vous votre passeport vaccinal et votre pièce d'identité.

*un enfant de 12 ans au moment de sa première visite, mais qui aura 13 ans au cours de la saison doit avoir sa preuve vaccinale dès qu'il aura atteint ses 13 ans, sinon il sera refusé.

c) **CONSIGNES SANITAIRES EN LIEN AVEC LA COVID-19 :**

1. Port du masque : Obligatoire pour circuler dans le centre sportif – 10 ans et plus.
   Aucun masque ne sera fourni à l'entrée du centre sportif.
2. Lavage des mains : obligatoire à l'entrée.
3. Entrée et sortie distincte : entrée par la rue Grenier
   et sortie donnant sur le stationnement de la route 112.
5. Heure d'arrivée : 20 minutes avant l'heure prévue de la séance.
6. Heure de départ : 15 minutes après l'heure de fin de la séance.
7. Respect de la distanciation de 1 mètre entre les participants.

Sur la glace, il est interdit de :

- S'asseoir sur la bande en tout temps.
- Se diriger sur la patinoire tant que les opérations de réfection de la glace ne sont pas complétées et que les portes de la surfaceuse soient fermées.

RÈGLEMENTS RELIÉS À LA PRATIQUE LIBRE DU PATINAGE :

Défendu de :

- S'attrouper, flâner sur la patinoire ou s'asseoir sur le bord de la bande.
- Boire ou manger sur la patinoire.
- Freiner brusquement, faire des courses ou patiner à vitesse excessive.
- Patiner dans le sens contraire ou à reculons.
- Patiner avec quelqu'un sur le dos, dans les bras ou assis sur une chaise. (Enfant compris).
- Se bousculer, faire la chaîne, jouer à la tague ou autres.
- Exécuter des figures de patinage artistique ou de jouer au hockey.
- Utiliser des objets sur la patinoire (balles, rondelles, ballons).
- Être muni d'écouteurs, d'un téléphone cellulaire ou autres.
- Avoir un langage grossier ou un comportement inadéquat.

Recommandé :

- Le centre de la patinoire est réservé aux enfants et aux patineurs moins expérimentés.
- Que les débutants portent un casque protecteur et des gants.
- De se lever le plus rapidement possible après une chute.
- Qu'un adulte accompagne les jeunes enfants.

Dispositifs d'aide au patinage :

- Les stabilisateurs et les chaises sont autorisés, sous surveillance d'un parent responsable.

Nous demandons à tous les participants de respecter les règlements en vigueur, afin que tous puissent profiter au maximum des joies des séances libres et gratuites du patinage.
En cas de non-respect des règlements, le surveillant se servira d'un sifflet. Au son du sifflet, tous les participants doivent s'arrêter afin d'écouter les directives du surveillant.
Le surveillant a l'autorité compétente pour faire respecter ces règles. Un manquement à ces règles de sécurité pourrait entraîner une exclusion individuelle ou collective de la patinoire.

La Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine se réserve le droit de fermer la patinoire en tout temps, sans préavis.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir!